

Bulletin d'histoire politique

Gustave Francq (1871-1952) : le parcours d'un combattant

Georges Massé



Volume 11, numéro 3, printemps 2003

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1060749ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1060749ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Massé, G. (2003). Gustave Francq (1871-1952) : le parcours d'un combattant. *Bulletin d'histoire politique*, 11(3), 167–178. <https://doi.org/10.7202/1060749ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2003

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Gustave Francq (1871-1952) : le parcours d'un combattant

GEORGES MASSÉ

*Département des sciences humaines
Université du Québec à Trois-Rivières*

Ce parcours du combattant s'inspire de l'excellente biographie qu'un jeune historien, Éric Leroux, vient de consacrer au syndicaliste Gustave Francq.¹ Cette note critique s'attarde aux aspects de sa vie publique caractérisée par une action syndicale et politique qui occupe la scène québécoise durant toute la première moitié du XX^e siècle.

Fils de Benoît Francq et de Henriette-Julie-Marie-Anne Crick, Gustave est né à Bruxelles en 1871. Il émigre au Canada en 1886 et mène, jusqu'en 1900, une « vie de nomade. »² Cette expression, un peu exagérée, a le mérite de rendre compte des pérégrinations de Francq qui, à l'instar de beaucoup d'immigrants, arpente le territoire d'accueil à la recherche d'un emploi susceptible d'améliorer son sort.

Peu de temps après son arrivée à Québec, il occupe un emploi comme apprenti-typographe et même s'il n'a pas terminé son apprentissage, il obtient, en décembre 1887, sa carte de l'Union typographique de Québec. Il perd son emploi suite au déclenchement de la grève des typographes le 2 janvier 1888. Dès lors, il quitte la ville de Québec où il revient dès l'année suivante; puis, ayant obtenu sa carte de citoyen britannique, le 24 février 1891, il se marie avec Léda Fournier en septembre. Un an plus tard, il émigre aux États-Unis, qu'il avait connus en 1888 lors d'un bref séjour à Rouse's Point. Il s'installe à Lowell, Massachusetts, où naissent trois de ses enfants avant de retourner à Bruxelles, en 1896. Il roule sa bosse en Europe où il occupe plusieurs emplois de typographe tant en Belgique qu'en France et en Allemagne. Puis il regagne le Canada en 1900 et il s'installe définitivement

à Montréal dont il deviendra une figure marquante de la scène syndicale, telle que décrite dans le premier chapitre intitulé « L'action syndicale (1887-1917) ».

Fort des expériences acquises dans les milieux typographiques, il fonde, en 1902, une imprimerie qui deviendra la Mercantile Printing Company deux ans plus tard. Il en assumera la direction jusqu'en 1949. Cette entreprise va imprimer une pléiade de journaux ouvriers.³ Elle est avantagée par l'étiquette syndicale que lui accorde l'Union typographique Jacques Cartier dont Francq devient membre le 6 septembre 1902, mais également par les nombreux postes syndicaux et politiques qui vont jalonner sa longue carrière.⁴

Les nombreuses activités syndicales dont il s'acquitte avec beaucoup de conviction et de verve en fait « l'un des plus ardents défenseurs du syndicalisme international au Québec dans la première moitié du xx^e siècle ». ⁵ Leroux estime que l'assertion de Charles Lipton prétendant que « Francq était le pendant québécois de Samuel Gompers » est réductrice puisque l'on ne saurait limiter sa vision de l'action syndicale à un simple « syndicalisme d'affaires », lui qui définit, de façon paradoxale, le trade unionisme américain et canadien comme un « idéalisme pratique » ⁶.

Il est certes incongru d'enfermer un personnage de la trempe de Francq dans une formule. Néanmoins, il convient de circonscrire sa conception de l'action syndicale de façon à distinguer la spécificité du syndicalisme de métier défendue de façon un peu différente par Gompers et Francq : « Deux éléments principaux distinguent donc les positions de Francq des principes défendus par Gompers : l'appui aux mesures de conciliation et d'arbitrage, et l'acceptation de l'État comme régulateur des relations de travail ». ⁷ À cet égard, la différence entre les deux hommes tient au rôle de l'État et à la conciliation obligatoire. Contrairement à la Fédération américaine du travail (FAT), le Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC), tout comme Francq et le député Verville, ⁸ cherche généralement à éviter les grèves. Ils sont donc favorables à la conciliation imposée par le gouvernement canadien qui adopte, en 1907, la loi des différends industriels.

On peut certainement qualifier Francq de syndicaliste pragmatique. Il nous semble que ce syndicalisme s'apparente alors à la doctrine sociale de l'Église catholique qui fait la promotion de l'harmonie entre les patrons et les travailleurs. Est-ce imputable à la brève expérience du syndicalisme qu'il a vécue lors de son retour en Belgique à la fin du xix^e siècle, en militant dans la Ligue démocratique chrétienne ? Ou bien à l'essai utopique d'Edward Bellamy qu'il a lu dans ses jeunes années ? Ou bien encore est-ce imputable à son métier de typographe qui incarne vraiment le syndicalisme de métier qu'il va défendre toute sa vie ? Ou à ses fonctions de patron d'une entreprise typographique ?

Le deuxième chapitre intitulé « le réformateur social » s'ouvre avec l'assertion suivante : « Si Francq défend une position plutôt conservatrice et pragmatique en ce qui a trait à la syndicalisation des travailleurs, il est tout de même l'un des plus ardents promoteurs de la législation sociale et ouvrière progressiste. »⁹ Conservatisme et progressisme : deux faces d'un même individu qui pratique, selon sa formule, un « idéalisme pratique » ? La question est ouverte, nous semble-t-il. Pour y répondre, il convient de suivre le parcours de ce syndicaliste et d'évaluer ses prises de position dans le temps. Les jauger au mérite compte tenu du contexte social et politique qui s'imposait à Francq à ces moments-là. Nous verrons plus loin, à la lumière de ses palinodies à propos du syndicalisme industriel, qu'il est plutôt imperméable à la conjoncture syndicale, sinon sociale. Voilà pour le conservatisme.

La face progressiste, dessinée dans ce chapitre, est indéniable. La plateforme politique adoptée par le Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC) en 1898, et son élargissement en 1921, est avant-gardiste. Qu'on en juge : instruction gratuite, journée de travail de huit heures, semaine de six jours, inspection gouvernementale de toutes les industries, salaire minimum décent selon les régions, nationalisation des services publics, abolition du travail des enfants de moins de 14 ans, arbitrage des conflits de travail. À ces mesures les plus significatives s'ajoutent, en 1921, l'assurance-chômage, les pensions de vieillesse et l'assurance-maladie.¹⁰ Si Francq est étranger au programme de 1898, le CMTC lui est en partie tributaire du programme de 1921 qu'il développe dans ses fonctions syndicales et dans *Le Monde ouvrier* dont il est le directeur. Il déborde les questions sociales et demande à maintes reprises des réformes du système électoral en plus de se faire le défenseur du vote des femmes.

En outre, il relance l'idée de l'instruction gratuite et obligatoire que les syndicats internationaux réclament sans succès depuis 1892, la création d'un ministère de l'Éducation, puis l'uniformité des manuels scolaires. Les manuels variant d'une commission scolaire à l'autre entraînent des coûts supplémentaires aux enfants d'ouvriers qui déménagent souvent à cette époque, d'autant que l'Île de Montréal est alors divisée en une trentaine de commissions scolaires. Le directeur de la Bibliothèque municipale de Montréal, Paul-G. Martineau, et le journal *Le Pays* sont les seuls à le supporter sur cette question des manuels scolaires. Signalons que Francq est l'imprimeur de ce journal et qu'il ne craint pas les foudres de Mgr. Bruchési qui condamne *Le Pays* en 1912.

Il tient à son idée qu'« un peuple est fort quand il sait lire, quand il sait lire un peuple est grand. »¹¹ C'est un ardent avocat d'une réforme de l'éducation qui lui apparaît incontournable. Une Commission royale d'enquête sur l'éducation est mise sur pied, en 1909. C'est le résultat des pressions conjointes de syndicalistes internationaux et de libéraux radicaux. En fait Francq avait noué des liens avec des membres de l'aile progressiste du Parti

libéral dont Godfroy Langlois. Celui-ci est le rédacteur en chef de *La Patrie* (1885-1903) et ensuite du *Canada* (1903-1910); c'est un ami personnel de Francq. À la barre du journal *Vox Populi*, ce dernier appuie les idées que Langlois formule à propos des réformes en éducation. C'est aussi l'occasion pour le Parti ouvrier de déposer un véritable manifeste politique.

Les propositions qu'il met de l'avant en matière d'éducation ont pour conséquence d'accélérer le battement du tambour nationaliste et cléricaliste canadien-français qui condamne les chefs ouvriers et Francq, en particulier, qu'on qualifie de franc-maçon et d'athée imbu des idées révolutionnaires et anticléricales du Vieux Monde.¹² Manifestement, le syndicaliste se met à dos une partie de la société bien-pensante canadienne-française qui réproouve de façon véhémement l'intervention des leaders syndicaux dans leur chasse-gardée de l'éducation et de la santé. Dès 1910, et encore en 1918, les premiers syndicats catholiques emboîtent le pas au clergé sur ces questions.

L'anathème social n'empêche pas le syndicaliste Francq de poursuivre ses récriminations qu'il pousse jusqu'à la réclamation de la séparation de l'Église et de l'État. Pourtant il n'est ni athée ni agnostique. Leroux conteste cette accusation émise par Alfred Charpentier et reprise par Desmond Morton.¹³ Par contre, il est franc-maçon. Membre de la *Loge l'Émancipation* de 1908 à 1910, il fonde alors la loge *Force et courage*. Les membres réguliers de cette loge sont peu nombreux, jamais plus d'une dizaine en moyenne par année, mais les ouvriers en constituent la moitié des effectifs.

Il n'est pas socialiste non plus. Il semble qu'il s'abreuve des idées sociales défendues par le Parti radical français en 1907. L'auteur note beaucoup de similitudes entre Francq et les radicaux français avec qui il partage des idées analogues sur la question de la propriété privée. Ils diffèrent donc des socialistes qui « veulent s'approprier l'ensemble des moyens de production ». ¹⁴ Francq juge qu'il ne convient pas de remettre en cause le principe de la propriété individuelle. Il est également favorable au coopératisme de même qu'à un interventionnisme de l'État dans le domaine des relations de travail où il estime que la langue française n'a pas la reconnaissance qu'elle mérite.

Il fut un fervent promoteur du français dans les instances syndicales de la Fédération américaine du travail (FAT) et du CMTC ainsi que Madeleine Parent en témoigne.¹⁵ Ce réformateur social plaide sans cesse pour un rôle plus actif de l'État au chapitre de l'éducation. Une lutte qui lui vaudra l'épithète de « socialiste » ou de syndicaliste aux idées « radicales »¹⁶ par des membres du clergé et de l'élite nationaliste. Son envergure intellectuelle et sa présence dans le feu de l'action syndicale en font une « figure de proue du Parti ouvrier de Montréal (1906-1916) » comme Leroux le dévoile dans son troisième chapitre.

La FAT, créée en 1886, pratique au départ une attitude de neutralité dans la sphère politique. Elle maintient ce principe de l'action politique non partisane jusqu'en 1906. Craignant d'être débordée sur sa gauche par les

socialistes et la centrale syndicale des Industrial Workers of the World (IWW), fondée en 1905, elle révisé cette position. Dès lors, en matière politique, le « gomperisme » consiste à appuyer toutes les candidatures électorales qui supportent son programme législatif.

Au Canada de la fin du XIX^e siècle, les syndicats, sous l'influence du Parti travailliste de la Grande-Bretagne, forment des partis ouvriers qu'on retrouve au Cap-Breton, Hamilton, Toronto, Winnipeg, Vancouver et Montréal. Le Parti ouvrier de Montréal, qui voit le jour en 1899, atteint la consécration lorsque Verville est élu député aux élections fédérales de février 1906. Cette victoire, conjuguée la même année à celle des travaillistes britanniques, fouette l'ardeur de la gauche canadienne. En septembre, le déblocage manifesté par la FAT alimente les débats au Congrès annuel du CMTC qui se déroule à Victoria, en Colombie-Britannique. Le débat tourne autour de l'autonomie du Parti ouvrier canadien qu'on veut créer et de l'orientation socialiste ou travailliste qu'on veut lui donner. C'est le courant travailliste auquel sont associés Alphonse Verville et Francq qui l'emporte.

La croyance de ce dernier à l'action politique remonte probablement à sa brève expérience de militant au sein de la Ligue démocratique chrétienne, lors de son séjour en Belgique à la fin des années 1890. Il ne s'implique vraiment dans le Parti ouvrier de Montréal qu'en 1906. Stimulé par l'élection de Verville et par l'ouverture tant de la FAT que du CMTC, le Parti ouvrier entreprend une longue réorganisation dans laquelle Francq va jouer un rôle de premier plan. Et pas seulement par les nombreux postes qu'il y occupe.¹⁷

Il prend rapidement du galon au sein de ce parti politique dont il est le secrétaire général pendant plusieurs années, d'autant plus qu'il est le créateur et l'imprimeur des deux journaux officiels du Conseil des métiers et du travail de Montréal (CMTM). Le premier est lancé en 1905 sous le titre de *Vox populi. La voix du peuple. People's Voice* tandis que le second, *L'ouvrier* paraît en 1908. Deux journaux à la vie brève à qui Francq assigne une mission modérée : « Nous travaillerons, écrit-il, de toutes nos forces à cimenter l'harmonie et l'accord entre le patronat et le travail ».¹⁸

Francq se présente sous l'étiquette du Parti ouvrier lors des élections de 1908 dans le comté montréalais de Maisonneuve. Il y perd son dépôt. Également, il fait de l'action politique sur la scène municipale, même s'il n'a jamais présenté sa candidature. Déboires là aussi puisque le candidat ouvrier est défait lors des élections d'avril 1916. Ces déceptions l'incitent à remettre en question la ligne partisane du parti ; il songe alors à adopter la pratique de l'appui tactique aux partis traditionnels qui présenteraient des candidats ouvriers.¹⁹ Cette décision est le corollaire des orientations travaillistes des syndicats internationaux qui, en teintant de plus en plus le programme politique du Parti ouvrier, avaient conduit à l'expulsion des socialistes en 1907. Ces durcissements idéologiques sont les augures de cette « ère des affrontements

(1917-1921) » qui constituent la trame du quatrième chapitre. *Le Monde ouvrier* est l'un des protagonistes de cette période.

Le premier numéro du journal hebdomadaire et bilingue *Le Monde ouvrier/The Labor World*, sort le 18 mars 1916. C'est l'organe officiel du CMTM. La compagnie Labour Press Limited en est propriétaire et Gustave Francq en est le secrétaire-trésorier et le directeur en plus d'être le propriétaire de la Mercantile Printing qui imprime ce journal et qui le loge dans ses bureaux. Dès l'été, il en devient le seul et unique propriétaire. Sa devise semble être la suivante : « Dans les siècles passés, le peuple faisait avancer le progrès par la révolution, aujourd'hui le peuple crée le progrès par l'évolution ». ²⁰ Cette ligne idéologique est aussi celle du CMTM qui annonce le programme et les couleurs de la centrale syndicale dans le premier numéro du journal. On pourrait dire, en exagérant un peu, que la croix et la bannière de Francq sont l'éducation et surtout l'éducation populaire qu'il fixe comme objectif à ce journal.

Par ailleurs, il veille au respect des orientations du CMTC et de la FAT. En 1921, le journal qu'il dirige abandonne l'action politique autonome toujours défendue par le Parti ouvrier que les socialistes sont en train de noyauter à travers les clubs ouvriers. L'éditorial du 16 juin 1923 est coiffé du titre suivant : « Notre raison d'être ». ²¹ Il répond à ses détracteurs qui lui reprochent son conservatisme en y réaffirmant les orientations travaillistes, appelées trade-unionistes, et tempérées du journal. Même s'il défend le programme trade-unioniste du CMTC, Francq offre ses pages à des idées socialistes qu'il ne partage pas.

Il est vraiment le rédacteur en chef de ce journal autour duquel gravite une brochette de collaborateurs au nombre desquels on compte Éva Circé-Côté. ²² Contrairement à ces derniers qui utilisent des pseudonymes, il signe ses articles. Il déroge à cette règle entre les années 1925 à 1937, période durant laquelle il préside un organisme gouvernemental, la Commission du salaire minimum des femmes, tout en continuant de rédiger l'éditorial du journal sous le pseudonyme de « Socius ». Il renoue ainsi avec l'habitude qu'il avait prise au début du *Monde ouvrier* alors qu'il signait ses écrits sous les pseudonymes de « Vieux chercheur » ou « Rouget ». ²³ Il faut souligner que, durant les années 1916 à 1952, Francq a rédigé plus de 1500 éditoriaux et articles. Après les 25 années où il fut le seul propriétaire de ce journal, il le cède à la FPTQ en novembre 1941.

L'un des affrontements auxquels Francq doit faire face se produit durant la Première Guerre mondiale alors qu'il est favorable à la conscription. Or la centrale syndicale, tant le CMTC que le CMTM, qu'il supporte est contre le principe de la conscription. Une fois que le gouvernement canadien eut adopté la loi de la conscription, le 24 juillet 1917, Francq, toujours fidèle à ses principes, incite les syndicalistes à respecter la loi. « Quand une loi est

passée, obéissez »²⁴ leur dit-il. Les syndicalistes québécois du CMTM lui reprochent vertement cette prise de position.

L'après-guerre lui réserve un autre type d'affrontement. Nous savons que Francq affiche et défend constamment la coopération et l'harmonie entre le capital et le travail, en plus de croire fermement à l'intervention de l'État pour concilier les intérêts des uns et des autres. Il n'est donc pas surprenant que le CMTC le désigne pour siéger à la Commission d'appel du travail que le gouvernement fédéral crée le 11 juillet 1918. Son inclination pour la conciliation et l'arbitrage est mise à rude épreuve, durant la période que notre historiographie désigne par l'expression de la révolte ouvrière de l'après-guerre, alors que les ouvriers sont de plus en plus nombreux à penser que le système capitaliste doit être transformé et pas seulement réformé²⁵.

Il y a péril en la demeure de la FAT et du CMTC lorsque les syndicalistes radicaux, surtout de l'Ouest canadien mais aussi de l'Atlantique, attaquent le syndicalisme de métier en prônant le syndicalisme industriel. La « One Big Union », formée en 1919, milite en faveur de l'unité des travailleurs au sein d'une seule grande centrale syndicale ainsi que l'organisation des travailleurs sur une base industrielle en plus de recommander le recours à la grève générale comme moyen de pression. Toujours fidèle au réformisme, Francq dénonce ces propositions dans une brochure, au titre provocateur (« Bolchévisme ou syndicalisme. Lequel ? ») où il attaque le communisme bolchévique.²⁶

Aux yeux des syndicalistes internationaux, les syndicats confessionnels et nationaux constituent une autre menace que Francq condamne. En 1920, des idéologues de cette mouvance clérico-nationaliste épinglent leur adversaire en le qualifiant d'individu de « race étrangère »²⁷ qui ne connaît pas les vraies aspirations nationales et religieuses de la race.

Ces affrontements ne sont pas étrangers au fait que l'année suivante il rompt avec le Parti ouvrier que les socialistes, les sociaux-démocrates et les communistes ont apparemment noyauté. D'autant qu'en cette année 1921, à travers tout le Canada, seulement trois candidats ouvriers ont réussi à se faire élire député à Ottawa. Sa carrière prend alors une orientation différente puisqu'il s'engage « au service de l'État québécois (1923-1944) » comme le titre du cinquième chapitre l'indique.

Au moment de la création de la Commission des accidents du travail par le gouvernement Taschereau, en décembre 1922, Francq est déjà considéré comme un expert en la matière. L'année suivante, il siège à cette Commission ; avec Pierre Beaulé, président de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC), il y représente les syndicats. Ses avis sont nombreux. Une première loi est enfin adoptée en 1926. Francq ayant dénoncé son applicabilité, il faut la retoucher en 1928. Une nouvelle loi des accidents du travail est sanctionnée en 1931. Elle s'ajuste bien tardivement à la

loi ontarienne qui reconnaît, depuis 1914, la théorie du risque professionnel et l'application du principe de la responsabilité des employeurs.²⁸

En 1925, il accède à la présidence de la Commission du salaire minimum. Il occupe ce poste jusqu'en 1937 alors que le gouvernement de l'Union nationale y met un terme. Il y revient deux ans plus tard lorsque le gouvernement du Parti libéral, auquel il est associé, le nomme à la vice-présidence.

Devenu à toute fin pratique un fonctionnaire, ce syndicaliste particulièrement sensible aux législations ouvrières et sociales, aura l'opportunité de développer sa pensée sociale comme ses nouvelles fonctions l'y invitent. Au fil de ses articles dans *Le Monde ouvrier*, il élabore une pensée très cohérente sur les politiques sociales que les gouvernements devraient adopter. C'est le cas des pensions de vieillesse, de l'assurance-chômage, des allocations familiales et de la santé ; il appuie le système d'assurance sociale proposée par la Commission Montpetit en 1930-1932. C'est ainsi qu'il applaudit le plan Beveridge, déposé en Angleterre, et le rapport Marsh qui jette les bases de la sécurité sociale canadienne²⁹.

En 1931, à l'occasion de l'adoption de la loi des accidents du travail, il rédige un article où il réitère son credo réformiste qui, admettons-le, est un peu visionnaire : « ...Continuons à marcher de l'avant et les autres réformes que nous réclamons depuis des années : pensions de vieillesse, assurances sociales couvrant tous les besoins du peuple, salaire de l'ouvrier basé sur un revenu annuel au lieu d'être payé tant à l'heure, semaine du travail de cinq jours, etc, etc, tout cela viendra en son temps et à son heure. »³⁰ Il exhorte les ouvriers à faire preuve de raison dans leurs revendications.

Dans le domaine des relations du travail, Francq est un fidèle promoteur de l'harmonie et de la bonne entente entre le Capital et le Travail dont le gage est un cadre législatif rigoureux et un État interventionniste. À condition, bien sûr, que l'État ne se substitue pas à l'organisation syndicale. Il est un sujet sur lequel l'application de ce principe conduit les unions internationales à défendre des positions rétrogrades. C'est celui du salaire minimum à propos duquel elles défendent bec et ongles le principe de l'autonomie de l'action syndicale en déniaut au gouvernement le droit de régenter les salaires. En vertu de ce principe, les salaires doivent être laissés aux lois du marché et de l'action syndicale. Selon ce « syndicalisme d'affaires », l'intervention gouvernementale est tolérable à condition qu'elle maintienne des bas salaires. C'est une attitude paradoxale à laquelle elle déroge dans le cas du salaire des femmes parce que celles-ci échappent à la syndicalisation et que leurs bas salaires exercent des pressions à la baisse sur le salaire des ouvriers.³¹

C'est ainsi que les syndicats internationaux, Francq aussi, s'opposent à la Loi des salaires raisonnables entérinée par l'Union nationale en 1937, en remplacement de la loi précédente ne s'appliquant qu'aux femmes. Mais sa

position évolue de sorte qu'un peu plus tard dans l'année, il croit nécessaire d'étendre le salaire minimum aux hommes.³²

Le 25 novembre 1939, les démarches de Francq sont couronnées de succès. Le Parti libéral qu'il cautionne depuis un certain temps, constitue le gouvernement qui lui offre la vice-présidence de l'Office des salaires raisonnables. Il quitte ce poste au mois d'août 1944. Il effectue alors un « retour à l'action syndicale (1937-1952) » que l'auteur explique dans le sixième et dernier chapitre.

Il marque son retour à l'action syndicale en acceptant, en septembre 1937, la direction du Comité exécutif de la province de Québec (CEPQ). Il s'agit d'un organisme de concertation et de coordination des syndicats internationaux de la province. Il est question, à ce moment-là, de créer une fédération québécoise des unions internationales qu'il désavouait dans les années 1910 et 1920. Ses opinions à cet égard ayant changé, il milite dorénavant en faveur de la création d'une telle fédération pour tenter d'enrayer la baisse des effectifs syndicaux des unions internationales que les syndicats catholiques sont en train de gruger. Puis il convient de surveiller de plus près le vent de conservatisme incarné par l'Union nationale (« nazionale » dit-il et écrit-il)³³ de Maurice Duplessis.

En juillet 1938, au congrès du CMTC tenu à Sainte-Hyacinthe, la Fédération provinciale du travail du Québec (FPTQ) est donc officiellement fondée. La présidence est confiée à Raoul Trépanier tandis que Francq assume le poste de secrétaire-trésorier. Cette nouvelle fédération prend le relais du CEPQ. La déclaration de principes adoptée lors de ce congrès indique les intentions du CMTC de mettre l'accent sur l'éducation et l'organisation syndicales, en plus de réclamer des législations sociales sans oublier bien sûr la promotion du trade-unionisme. Cet appui inconditionnel au trade-unionisme correspond à l'idée que le syndicalisme doit contribuer à l'atteinte de l'harmonie et de la bonne entente entre le Capital et le Travail tout en rejetant l'action politique partisane.

Sur le terrain, à ce moment-là, cette dernière orientation représente un alignement sur le Parti libéral et une opposition à l'Union nationale. Elle signifie aussi une opposition au Parti ouvrier progressiste, un parti d'obédience socialiste associé à la Cooperative Commonwealth Federation (CCF). *A fortiori*, c'est un pied-de-nez au Parti communiste. Francq ira même jusqu'à rabrouer les électeurs de Montréal-Cartier qui ont élu Fred Rose en 1945.³⁴

Le support au trade-unionisme représente également le rejet des différentes tentatives menées par les socialistes pour implanter le syndicalisme industriel. Francq partage cette idée quoiqu'il admette que « la situation industrielle se transforme progressivement au désavantage des ouvriers de métier. »³⁵ Il reconnaît que la division des tâches dans les usines vouées à la

production de masse entraîne une réorganisation du travail qui mine le syndicalisme de métier.

En 1936, ce militant, qui s'était toujours opposé au syndicalisme industriel, appuie le « Committee for Industrial Organization ». Il vire capot, en 1938, quand le comité mue en un « Congress of Industrial Organizations ». Il est hors de question qu'il appuie une centrale syndicale qui s'érige en rivale de la FAT et du CMTC. Il consacre les pages du *Monde ouvrier* à faire de nouveau l'apologie du syndicalisme de métier et à vouer aux gémonies le syndicalisme industriel. C'est dans ce genre de situation qu'il faut bien admettre que Francq est l'intellectuel et l'homme d'action d'une organisation syndicale, la FAT, qui se comporte parfois comme beaucoup d'organisations humaines en pontifiant et en excommuniant.

On peut s'interroger sur le fait de présenter les palinodies de Gustave Francq sur certaines questions soit comme de la souplesse idéologique soit comme une « capacité à s'adapter et à modifier ses positions selon les circonstances. »³⁶ Cette biographie d'un « syndicaliste pragmatique »³⁷ plaide en faveur de cette interprétation que nous ne contestons pas. Mais est-ce toujours le cas ? Ne convient-il pas de pousser l'analyse plus loin ? Nous sommes enclin à penser que les attitudes profondément réformistes de Francq, son goût de l'ordre et sa crainte du désordre, sa fidélité au syndicalisme de métier mais surtout à la FAT et au CMTC lui dictent une ligne politique à laquelle il ne déroge pas. Dans cet ordre d'idées, il combat les orientations susceptibles de nuire à la force syndicale de l'organisation à laquelle il a consacré toute sa carrière. C'est pourquoi ce typographe de métier est passé à côté du syndicalisme industriel par exemple.

Bien sûr il a pensé le monde avec son caractère et son expérience et surtout avec ce qu'il connaissait du monde. L'historien n'a pas à le juger. C'est indéniablement un grand personnage et un grand syndicaliste. C'est également un humaniste bien enraciné ici. Un homme profondément dévoué à la justice sociale à laquelle aspire le monde ordinaire.

Il n'est pas facile de manier ce genre qu'est la biographie historique ; surtout quand il s'agit d'un contemporain qui nous prive du recul nécessaire à une juste évaluation de son œuvre. Éric Leroux s'en tire très bien. Les descriptions sont parfois redondantes d'un chapitre à l'autre, mais elles ont le mérite de contextualiser la vie du personnage. Il fallait mettre en valeur ce combattant qui meurt en 1952, à l'âge de 80 ans, puisqu'il accouche d'une pensée sociale qui accompagne et jalonne le mouvement ouvrier durant un demi-siècle. Il est impératif de lire cette biographie parce qu'elle met de la chair sur les analyses conventionnelles de l'histoire québécoise du vingtième siècle. Leroux est également l'auteur d'un volume paru, en 2001, dans la collection « Études et documents » du Regroupement des chercheurs en histoire des travailleurs québécois (RCHTQ) sous un titre évocateur : « La pensée de Gustave Francq, syndicaliste et réformateur social. Textes choisis, 1905-

1948». Ces textes illustrent sa pensée et témoignent de son engagement social et syndical. Des textes pigés en totalité dans le journal *Le Monde ouvrier* qu'il a dirigé durant un quart de siècle. Ce journal est maintenant l'organe officiel de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ).

Nous terminons ce compte-rendu d'une très bonne biographie mettant en valeur une « figure marquante du syndicalisme et précurseur de la FTQ » au moment même du décès de Louis Laberge, qui présida les destinées de cette centrale québécoise de 1964 à 1991. Sans céder à la consécration hâtive de ce leader syndical, on peut énoncer, à la suite de Louis Fournier³⁸ que Laberge est incontestablement une figure marquante du syndicalisme québécois et canadien de la deuxième moitié du vingtième siècle.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Leroux, Éric, *Gustave Francq. Figure marquante du syndicalisme et précurseur de la FTQ*. Montréal, VLB éditeur, 2001, 371 p.
2. *Ibid.*, p. 15.
3. *Ibid.*, p.25. La note 27, page 291, complète la liste de ces journaux.
4. L'annexe II établit la liste des postes syndicaux et politiques de Gustave Francq, 1904-1950. À noter qu'en dépit de ces dates, la liste ne commence qu'en 1906. Par ailleurs, les postes syndicaux qu'il occupe durant la période 1902 à 1925 sont décrits aux pages 27 à 37.
5. *Ibid.*, p. 37.
6. *Ibid.*, p. 38.
7. *Ibid.*, p. 49.
8. *Ibid.*, p. 294, note 84: déclaration du député Verville aux Communes.
9. *Ibid.*, p. 53.
10. *Ibid.*, p. 54.
11. *Ibid.*, p. 57.
12. *Ibid.*, p. 61.
13. *Ibid.*, p. 75.
14. *Ibid.*, p. 81. On ne saurait accepter cette expression d'appropriation puisqu'il s'agit bien d'étatisation ou de nationalisation comme il l'écrit plus loin, à la page 212.
15. *Ibid.*, p. 90. Témoignage recueilli par l'auteur en août 1996.
16. *Ibid.*, p. 91.

17. *Ibid.*, p. 104. Voir aussi l'annexe 11.
18. *Ibid.*, p. 105.
19. *Ibid.*, p. 135.
20. *Ibid.*, p. 144.
21. *Ibid.*, p. 146.
22. Andrée Lévesque la présente dans Évelyne Tardif (dir.), « Les bâtisseuses de la cité », Montréal, ACFAS, 1993, p. 87-96.
23. Éric Leroux, *op. cit.*, p. 148.
24. *Ibid.*, p. 155.
25. *Ibid.*, p. 168.
26. *Ibid.*, p. 180.
27. *Ibid.*, p. 188.
28. *Ibid.*, p. 226.
29. *Ibid.*, p. 217.
30. *Ibid.*, p. 227.
31. *Ibid.*, p. 232.
32. *Ibid.*, p. 243.
33. *Ibid.*, p. 263.
34. *Ibid.*, p. 269.
35. *Ibid.*, p. 272.
36. *Ibid.*, p. 285.
37. *Ibid.*, p. 286.
38. Louis Fournier, « Gustave Francq et Louis Laberge : les deux plus grands syndicalistes du XXe siècle au Québec », *Le Devoir*, 24 juillet 2002. Incidemment nous tenons à exprimer notre gratitude à Louis Fournier qui a révisé notre texte avec brio.